

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 8 mars 1999 portant organisation de la direction des affaires juridiques.

Du 12 janvier 2007

NOR D E F D 0 6 0 1 7 2 2 A

Précédent Modificatif :

Arrêté du 5 octobre 2006 (JO n° 223 du 26 septembre 2006, texte n° 7 ; JO/296/2006).

Texte modifié :

Arrêté Interministériel du 8 mars 1999 (BOC, p. 1956 ; JO du 9, p. 3521 ; BOEM 110.4.2.4, 660.3.1) modifié.

Référence de publication : JO n° 11 du 13 janvier 2007, texte n° 13; JO/16/2007.

La ministre de la défense,

Vu l'arrêté du 8 mars 1999 modifié portant organisation de la direction des affaires juridiques,

Arrête :

Art. 1er. L'arrêté du 8 mars 1999 susvisé est ainsi modifié :

1. À l'article 1^{er}, le cinquième alinéa est supprimé.
2. L'article 7 est abrogé.

Art. 2. La directrice des affaires juridiques est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 12 janvier 2007.

Michèle ALLIOT-MARIE.